



2022 / 88b

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE 22 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BON Françoise - BRUNIER Thierry - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne - MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme BRUNOD Aurore à M. COLLIARD Dominique
M. GSELL Bernard à Mme MORARD Ghislaine
M. ROUX-MOLLARD Alain à Mme RICHIER Maryse

Date de Convocation :
15 septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 24

Madame Jacqueline ARNAULT est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Subvention association Foyer Logement

Le vice-Président en charge des finances rappelle que par délibération 2022/59 du 7 avril 2022, le conseil communautaire a attribué une subvention de 80 000,00 € à l'association de gestion des foyers logement du bassin d'Aigueblanche.

Toutefois, afin de faire face au déficit exceptionnel lié à la crise sanitaire de 2020, il est proposé de compléter cette subvention par l'attribution d'une subvention complémentaire de 50 000,00 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de la subvention ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
22			2 Annie RELIER Jean-Christophe GROGNIET

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,


André POINTET

